

Dépistage VIH

Besoin de savoir ?

Ici,

vous pouvez dorénavant

nous demander un dépistage du VIH.

Sans ordonnance



**Pris en charge
à 100 %
par l'Assurance maladie**

**N'hésitez pas à en parler
à votre biologiste médical ou à notre accueil.**